



SOCIÉTÉ LYONNAISE D'HISTOIRE DE LA POLICE

La Lettre

2020/1 N° 32

À la mémoire des policiers lyonnais Le monument aux morts du cimetière de Loyasse 1939-2019

Ce n'est que dans les deux dernières décennies du 19^{ème} siècle qu'il est rendu hommage aux policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions par des obsèques officielles. Ceci tant à Lyon que dans l'ensemble du territoire. Antérieurement et depuis 1800, nous n'avons guère de sources concernant le traitement de la mort du policier ; le premier étant l'inspecteur Benoît Nicolet, assassiné à Lyon par des militaires en 1801. Le Second Empire marque réellement la mise en place des structures policières, même si leur existence remonte à 1800, avec une préfecture de police à Paris et une police d'État à Lyon en 1851.

En février 1892, le décès en service, des suites d'une grippe, du commissaire de Bellecour, Alexis Dagnac, donnera lieu à des obsèques officielles. Le premier policier auquel les édiles lyonnais rendront un hommage funéraire est le garde Vincent Besson, tué en service le 12 octobre 1888, et sa mémoire perpétuée par l'attribution d'une tombe honorifique. En 1911, la municipalité lyonnaise étendit cette reconnaissance en accordant des sépultures gratuites aux membres des corps de police, victimes du devoir, que les familles ne désiraient pas inhumer dans une sépulture particulière. Cinq nouvelles tombes honorifiques furent attribuées.¹

Une reconnaissance plus ostensible de la Mémoire des policiers était au centre des demandes des associations de prévoyance ou professionnelles des divers corps de police ; 46 inspecteurs ou gardiens de la paix lyonnais étaient tombés au champ d'honneur en 1914-1918 et depuis le début du 20^{ème} siècle, plus d'une dizaine de policiers avaient été victimes du Devoir. La catastrophe de Fourvière, en 1930, avait ôté la vie à quatre d'entre eux. Si le régime de police d'État a certainement fédéré les énergies et donné du poids à leur demande, il avait peut-être engendré une différence d'hommage par rapport aux Sapeurs-Pompiers municipaux qui avaient obtenu en 1896, un monument aux Morts dans l'ancien cimetière de Loyasse.²

Les actions conjuguées du préfet du Rhône, Émile Bollaert et du maire de Lyon, Edouard Herriot, se concrétisaient en 1936, par la décision d'ériger un monument sur un emplacement donné par la ville et subventionné.

Le 2 novembre 1939, le monument était inauguré.³ À l'issue de la seconde conflagration mondiale, le monolithe était dans l'impossibilité d'honorer la mémoire de la centaine de policiers qui avaient péri dans les premiers combats de 39-40, en Résistance, en Déportation ou victimes de devoir. Une



¹ Au nouveau cimetière de la Guillotière, à 4 gardiens de la paix et à un inspecteur de la 10^{ème} brigade de police mobile de Lyon.

² Le Père Lachaise de la capitale des Gaules

³ *La Vie Lyonnaise, collection de guerre N° 4, 21^e année, N° 925*

extension de deux ailes était décidée et, le 1^{er} novembre 1947, le nouveau monument était inauguré. Outre les policiers de l'agglomération lyonnaise, y sont gravés les noms de leurs camarades de la région Rhône-Alpes morts pendant la période 1939-1945. Aux 183 noms vient de s'ajouter celui de Franck Labois tué en service au début de l'année. Plus d'une quinzaine de noms ont été oubliés.

Sous le monument a été inhumée la dépouille du gardien Vincent Besson, dont la tombe honorifique tombée en déshérence avait été supprimée.

Le monument est géré et entretenu par le Comité du Souvenir des policiers de l'agglomération lyonnaise composé de 11 associations. Le comité est le premier et le seul existant sous cette forme associative en France.

Le 80^e anniversaire de l'érection du monument a été marqué par une très belle cérémonie, le 8 novembre 2019, placée sous les auspices de la jeunesse avec les cadets du CFPN de Chassieu, la classe musicale (Conservatoire de Lyon) d'Albert Camus (Marseillaise et chant des Partisans) et la fraternité avec la famille de la sécurité et du secours avec la participation de la fanfare des sapeurs-pompiers du SDMIS 69. Une monographie a été distribuée. Elle est en ligne sur notre site : http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Loyasse_80ans..pdf?login=invit&perm=&origine=invit. Elle sera complétée sous format numérisé par une annexe portant tous les noms des morts gravés et une très courte biographie ainsi que ceux qui ont été oubliés, et un porte-folio d'images ou photos, mis aussi en ligne sur notre site www.slhp-raa.fr

Michel Salager

Sommaire

Éditorial

À la mémoire des policiers lyonnais. 1
Le monument aux morts du cimetière de Loyasse
(1939-2019)

Activités et travaux de la SLHP 4

Articles mis en ligne 4
Journées européennes du patrimoine
(JEP) 2019

L'ouvrage sur la Résistance des policiers, préfets et
agents de préfecture 4

Lois – règlements - jurisprudence 4

Textes de portée générale 4
Police 4
Corps préfectoral 6

Réformes de l'administration 7

Rapport Thiriez
INHES-J
DRPP de la préfecture de police
SG-CIPDR

Science et techniques dans la lutte c/ le crime, mais pas que... 8

DIRPJ Lyon et Cybercrime
Laboratoire de police de Marseille
Regards croisés sur la sécurité intérieure.
Jeunes de l'IIHEDN/ENSP

Histoire 8

Ouvrages et expositions sur la
police à Marseille et Paris 8
Étude sur la police municipale
de Valence en 1920 9

Les Archives un sujet brûlant 9

Les dossiers déclassifiés de la DST
L'accès aux Archives de la
Seconde Guerre mondiale
La tribune de Jean-Marc Berlière 10

Le malaise dans la police 11

Les policiers mettent des mots sur leur quotidien
Violences policières : Analyse d'une guerre
d'image asymétrique

Parmi les revues ou livres d'histoire 12

Une histoire du secours en montagne PGHM
Spécial Histoire les « Colonies,
une incroyable épopée ».
Les territoires conquis de l'islamisme
Les noms d'époque. De « Restauration » à « années
de plomb
Revue du CREOGN

Polars 13

Le cinquième fils d'Aymon
Les Pâques du commissaire Ricciardi

Mémoire 13

Mort du lieutenant Guy Hubert, Lyon 6^e
Éboulement de Fourvière du 13 novembre 1930,
Lyon 5^e
Obsèques nationales du capitaine
Franck Labois, préfecture du Rhône 14
Cérémonie du 11 novembre en hommage aux
policiers monument aux morts de Loyasse
Plaque dédiée au commissaire René Lacroix, pont
Lafayette
Colloque « Les Compagnons de la Libération dans
le Rhône » 15

Newsletters – Sites Internet 15

Bulletin de souscription à l'ouvrage sur la
Résistance 17

Bulletin d'adhésion 18

Activités et travaux de la SLHP

Articles mis en ligne

Retour sur l'assassinat de l'inspecteur de police de sûreté de la police lyonnaise, Benoît Nicolet par des militaires, à Lyon, en 1801. Premier policier en France tué en service. L'imbricatio juridique entre procédure et juridiction pénales civiles et militaires.

<http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Article%20NICOLET.pdf>

Le gardien de la paix Vincent Besson, évoqué supra.

http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Besson_vicent_honneurs.pdf

Le meurtre du sergent de ville Carican victime de la mouvance anarchiste en 1870 à la Croix-Rousse

http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/carican_meurtre_anarchisme.pdf

La coopération policière et douanière transfrontalière (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne, Suisse), commissariats européens, renforts de policiers étrangers.

http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/cooperation_policiere_et_douaniere_transfrontaliere.pdf

Les policiers tués pendant la Guerre d'Algérie « Un silence abyssal » : essai de recensement, la stèle de l'ENSP.... http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/guerre_algerie_policiers_tues.pdf

Cet article entre dans le champ de nos travaux sur la police dans les départements d'Algérie et les protectorats du Maroc et de Tunisie.

Une newsletter spéciale littéraire consacrée aux ouvrages et événements culturels du dernier semestre 2019. Ceci afin de ne pas alourdir la *Lettre* trimestrielle.

http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter_2019_4_culturelle.pdf

Journées européennes du patrimoine (JEP)

Au titre des acteurs du patrimoine, pour les JEP des 21 et 22 septembre 2019, nous avons proposé une « Balade sur les traces de la police lyonnaise ». Au cours d'un itinéraire de 2 h 30, dans la Presqu'Île, territoire de pouvoirs, nous avons invité à découvrir l'histoire de la police lyonnaise, du Prévôt des Marchands à nos jours, à travers des lieux insolites, ignorés, inconnus, ou disparus que nous avons faits revivre. Cet événement grand public a connu un réel succès. Pour plus de 400 demandes d'inscription nous n'avons pu ouvrir que 120 places. Depuis, des organismes nous ont sollicités pour organiser ces « balades » à leur intention. Nous nous proposons d'en prévoir à l'intention spécifique des services de police et de nos sociétaires, cela s'entend. <http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/affiche3.pdf>

L'ouvrage sur la Résistance :

Policiers sous Vichy. Obéir, Résister ? Policiers, préfets et agents de préfecture des régions de Lyon et Clermont-Ferrand. (1940 – 1944) Il devrait paraître avant les vacances d'été.

La souscription est en cours de lancement, ainsi que la recherche de financements.

[http://www.slhp-](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Bulletin%20de%20souscription.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

[raa.fr/progs/UpLoadPci/Bulletin%20de%20souscription.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Bulletin%20de%20souscription.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

Lois – règlements - jurisprudence

Textes de portée générale

Justice des mineurs : Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/rapport/2019/9/13/JUSX1919677P/jo/texte>

4

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004

Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2020/1 N° 32

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

JORF n°0213 du 13 septembre 2019

Ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2019/9/11/JUSX1919677R/jo/texte>

Loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique, *JORF du 7 août 2019*, très importante pour les fonctionnaires : Promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des agents du service public.

Transformer et simplifier la gestion des ressources humaines.

Simplifier le cadre de gestion des agents publics.

Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics.

Renforcer l'égalité professionnelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038889182&categorieLien=id>

Décision n° 2019-790 DC du 1^{er} août 2019.

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2019/2019790DC.htm>

Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, *JORF n°0261 du 9 novembre 2019*. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/11/8/TREX1911204L/jo/texte>

Décision du Conseil constitutionnel n° 2019-791 DC du 7 novembre.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039356034&dateTexte=&categorieLien=id>

Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/12/27/TERX1917292L/jo/texte>

JORF n°0302 du 29 décembre 2019.

Loi n° 2019-1480 du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039684243&dateTexte=&categorieLien=id> *JORF n°0302 du 29 décembre 2019*.

Conseil constitutionnel, Décision n° 2019-796 DC du 27 décembre 2019, Loi de finances

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039684270&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019 instituant une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme. *JORF n°0261 du 9 novembre 2019*. Elle est fixée au 11 mars.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/11/7/PRMX1927336D/jo/texte>

Décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 relatif à la réglementation des engins de déplacement personnel. Notamment les trottinettes électriques.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039272656

Décret n° 2020-81 du 3 février 2020 relatif à la peine de détention à domicile sous surveillance électronique, au sursis probatoire, aux conversions de peines et au mandat de dépôt à effet différé, pris en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. *JORF n°0029 du 4 février 2020*.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/2/3/JUSD2001358D/jo/texte>

Arrêté du 10 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 1^{er} juin 2006 fixant le modèle de livret de famille, « Annexe II » fixant les renseignements relatifs à l'état civil et au droit de la famille ». *JORF n°0011 du 14 janvier 2020*

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/1/10/JUSC1933172A/jo/texte>

Arrêté du 16 décembre 2019, portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Service national des données de voyage » (SNDV), chargé de la collecte de ces données de réservation, d'enregistrement et d'embarquement des voyageurs, des membres d'équipages des transports aériens, maritimes et terrestres, pour les besoins de la prévention, de la recherche, de la constatation ou de la poursuite des infractions pénales ou de l'exécution des condamnations pénales ou mesures de sûreté, de la prévention et de la répression du terrorisme, de la sûreté de l'État, de la défense, de la sécurité publique, de la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation, du contrôle des frontières, de la lutte contre l'immigration irrégulière et de la sûreté des transports.

Police

Directions territoriales de la Police nationale *JORF du 29 décembre 2019*.

Le décret modifie certaines dispositions du code de procédure pénale et du code de la sécurité intérieure notamment pour tenir compte de la création d'une nouvelle catégorie de services déconcentrés de l'Etat, la direction territoriale de la police nationale, direction de police unique qui exerce les missions des services déconcentrés ou délocalisés de la police nationale dans son ressort territorial de compétence. Cette nouvelle catégorie sera mise en œuvre en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de renforcer l'efficacité et l'efficience opérationnelles de la police nationale. En effet, les problématiques auxquelles sont confrontés les services de l'Etat dans ces collectivités rendent nécessaire la mutualisation des directions de la police nationale intervenant sur ces territoires.

Décret no 2019-1497 du 28 décembre 2019 modifiant diverses dispositions réglementaires relatives aux directions territoriales de la police nationale.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039685677

Arrêté du 28 décembre 2019 portant organisation et diverses mesures relatives aux directions territoriales de la police nationale.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039685763

Décret du 29 janvier 2020 portant nomination du directeur général de la police nationale - M. Frédéric Veaux. *JORF n°0025 du 30 janvier 2020*. Il succède à Éric Morvan.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041497511&dateTexte=&catEgorieLien=id>

Organisation du temps de travail dans les services de la Police nationale. Arrêté du 5 septembre 2019. *JORF n°0212 du 12 septembre 2019*.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/9/5/INTC1921011A/jo/texte>

Création d'un service à compétence nationale : Office antistupéfiants OFAST. Décret N° 2019-1457 du 26 décembre 2019.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039676415



Rapport relatif à l'organisation et aux événements survenus lors de la Fête de la musique à Nantes les 21 et 22 juin 2019, Inspection générale de l'administration (IGA) n° 19079-r

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/194000720.pdf>

Insignes et uniformes des personnels de la police nationale. Arrêté du 9 décembre 2019.
https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039481495

Corps préfectoral

Textes fixant la tenue d'uniforme des fonctionnaires du corps préfectoral, préfets et sous-préfets.

Arrêté du 5 novembre 2019. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039357964
JORF n°0266 du 16 novembre 2019.

Arrêté du 5 novembre 2019 fixant la tenue d'uniforme des fonctionnaires du corps préfectoral (rectificatif). <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/11/5/INTA1929342Z/jo/texte>

Arrêté du 31 décembre 2019 portant suppression du comité pour l'histoire préfectorale. Très éphémère comité. On peut certainement le regretter. *JORF n°0002 du 3 janvier 2020*
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/31/INTA1937362A/jo/texte>

Réformes de l'administration

Une réflexion est menée sur l'administration

Le Rapport Thiriez : Mission Haute Fonction Publique, propositions. Réforme de l'ENA, des grandes écoles (Magistrature, ENSP, etc.), des grands corps de l'État.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/273425.pdf>

Suppression de l'INHESJ, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

La suppression pure et simple à l'horizon 2020 de cet institut créé en 1989, dont le travail n'a jamais été contesté, est pour de nombreux historiens ou chercheurs, incompréhensible et inacceptable. Une tribune a été publiée dans *Le Monde*. Je partage totalement leur point de vue. Estime-t-on que les questions de sécurité ne soient plus aussi importantes ? Y-a-t-il un diagnostic, un audit pour justifier cette suppression ? Il a une renommée internationale. Pierre Joxe l'avait créé avec un double objectif de formation et de recherche. En 2003, il avait intégré l'OND devenu l'**ONDRP**, dispositif de la statistique de la délinquance. Les *Cahiers de la sécurité et de la justice* témoignent de cette qualité. La dernière livraison, le N° 47 a pour thème : « Sécurité totale. Le meilleur des mondes numériques ? » L'ONDRP publie régulièrement son rapport « Victimation (2018) et perceptions de la sécurité. Résultats de l'enquête cadre de vie et sécurité (2019) ». <https://www.banquedesterritoires.fr/enquete-victimation-2018-et-perceptions-de-la-securite-des-indicateurs-la-baisse>

Cette disparition va-t-elle être accompagnée d'autres. Il y a quelques temps, il a été question de supprimer aussi l'IHEDN, Institut des hautes études de défense nationale.

La DRPP et le renseignement. L'assassinat « terroriste » de quatre policiers, par un autre fonctionnaire, a mis cette division, qui a succédé aux renseignements généraux de la préfecture de police, sur la sellette. Certes son statut est particulier. Il ne peut être disjoint de celui de l'institution à laquelle elle appartient, qui a fait considérer la préfecture de police, comme un « état dans l'état ». Il semble que son organisation, son management et ses missions soient à revoir. Pour autant, faut-il la supprimer ? L'intégrer dans la DGSI (cf. article du *Monde*) ? La fusion de la DST et de la DCRG au détriment des RG a été loin d'être un succès. La transformation de la DCRI en DGSI était nécessaire. Il en est de même du passage des SDIG aux SRT qui, regroupés dans un SCRT, ont repris les anciennes structures territoriales des RG y compris zonales. Le renseignement repose sur le maillage. La perte de l'occupation du terrain, des réseaux et de la connaissance des milieux est contre-productive. Des éléments dont il faudra tenir compte certainement dans la réflexion.

Autres suppressions ou fusions annoncées ou à venir

Le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) se prépare « à prendre du muscle ». Selon les informations du *Figaro*, l'instance créée en

2006 va accueillir dans les prochaines semaines deux nouveaux pôles importants: « islamisme et repli communautaire », et « dérives sectaires ». Cette évolution de taille devrait être opérationnelle d'ici « fin février », avance-t-on en interne. Une écriture officielle est en cours et va modifier le décret de 2016, lequel avait ajouté la lutte contre la radicalisation dans les missions du CIPD, initialement axé sur la délinquance. Il pourrait suivre ensuite une augmentation des effectifs et du budget de cette organisation clé, qui fixe les orientations du gouvernement, appuie et forme les collectivités dans ces domaines charnières pour la sécurité du territoire. Question, la MILVILUDES, ex-MILS avec laquelle votre serviteur a travaillé pendant des années, sera-t-elle préservée ?



Science et techniques dans la lutte contre le crime, mais pas que...

À Lyon, la DIRPJ a créé un groupe chargé de traquer le Cybercrime. Il ne pouvait choisir un éponyme plus parlant « LION ».

Les « experts » du laboratoire de police scientifique de Marseille sous les feux des projecteurs. Un des cinq laboratoires de l'INPS, notamment spécialisé dans l'identification de la personne : dernièrement le squelette du général César, Charles, Étienne Gudin, proche de Napoléon a été identifié. Tué à la bataille de Valoutna-Gora, lors de la campagne de Russie, la fosse a été retrouvée près de Smolensk. Son corps devrait être transféré aux Invalides. Le laboratoire avait identifié un poilu, Charles Lavocat et plus récemment un résistant inhumé à la Nécropole nationale de la Doua, Georges Coran tué à Idron, grâce à la persévérance d'Éric Amouraben, policier à l'antenne PJ de Pau.

Regards croisés sur la sécurité intérieure. À l'initiative des Jeunes de l'Ihedn

Cette conférence s'est tenue le lundi 29 avril 2019 à l'université Lyon 3. Dans le cadre de leurs formations à l'École nationale supérieure de la police (ENSP) de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, avec les témoignages de trois cadres supérieurs de police étrangers, du Brésil, du Cameroun et du Mali.

<https://jeunes-ihedn.org/cr-regards-croises-sur-la-securite-interieure/>

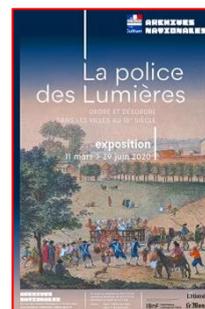
<https://jeunes-ihedn.org/wp-content/uploads/2019/09/CR-regards-crois%C3%A9s-sur-la-SI-Lyon.pdf>

Histoire



Depuis quelques mois des livres paraissent, des expositions sont organisées sur la police et son histoire. Le luxueux et volumineux *Histoire des polices en France* ou le livre d'accompagnement de l'exposition présentée aux Archives municipales de Marseille, *Police, les Marseillais et les forces de l'ordre dans l'histoire*. Les travaux ont été dirigés, tant pour l'un que pour l'autre par des historiens spécialistes de la police et qui se connaissent. Le premier n'échappe pas à la vision de la police principalement depuis Paris. Pourtant Paris n'est pas la France ; la préfecture de police est certes importante. Quand je l'ai compulsé, j'ai évidemment recherché la police à Lyon, première police de France étatisée en 1851 et longtemps la seule du territoire, avec un préfet qui devient en 1852, un préfet de police. Un laboratoire pour les autres polices de l'époque. Pas de chapitre, peu ou pas d'allusion. Par contre, le second ouvrage adossé à l'exposition, évoque les polices de plusieurs villes, Lyon, en bonne place, Marseille, naturellement, mais aussi Toulouse, Lille, etc. Un rare panorama de polices des villes de France comparées.

Un autre ouvrage, nous entraîne sur les pas d'un inspecteur de police sur le terrain. Les missions de Jean Poussot (1703-1791). Au Châtelet de la fin de l'Ancien-Régime au début de la Révolution, au siècle des Lumières. C'est d'ailleurs le thème choisi par les Archives Nationales pour l'exposition *La police des Lumières, Ordre et désordre dans les villes au 18^{ème} siècle*, qui a débuté le 11 mars. Des Archives départementales et municipales dont celles de Lyon ont prêté des documents à cette occasion.



La police municipale de Valence dans les années 1920. Recherches conduites dans le cadre de l'atelier d'histoire UPAVAL, 2015-2018, par André Desmarais, chercheur associé à l'université d'Aix-Marseille. Très rare étude de police municipale, très fouillée et sourcée. Une organisation qui a perduré jusqu'à la loi de 1941 de création de la Police nationale par le régime dit de Vichy.

http://mediatheques.valenceromansagglo.fr/cms/articleview/id_module/6/id_profil/724/cat/274/id/2206

Les archives

Intérieur ; Direction générale de la Sûreté nationale ; Direction de la Surveillance du territoire (DST) : dossiers n° 63 à 617528 (ouverts entre 1940 et 1945) https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_054663. Nouveaux dossiers de la DST déclassifiés.

Un sujet brûlant.

Jean-Marc Berlière, historien de la police, successivement dans trois de ses *Lettres aux amis de la police (et de la gendarmerie)*, depuis le début de l'année, a consacré plusieurs longs articles aux Archives de la Seconde Guerre mondiale ; nouveaux fonds accessibles aux Archives nationales. En application de la circulaire du 24 décembre 2015, portant ouverture d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale, 3000 nouveaux dossiers émanant de la DST entre 1945 et 1948, versés en 2019, sont désormais librement communicables après déclassification. Une excellente nouvelle pour les historiens et les chercheurs.

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_058301

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_054663

Sont aussi ouverts six nouveaux fichiers de police judiciaire de la Sûreté nationale (meurtres et assassinats, évasions grèves et manifestations, individus suspects, traite des blanches et plaintes diverses) de 1950 à 1959, venant compléter des instruments de recherches déjà disponibles.

<http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/fr/web/guest/seconde-guerre-mondiale>,

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action?irId=FRAN_IR_055920 etc.

Nous dénonçons une restriction sans précédent de l'accès aux archives contemporaines de la nation

Le contexte

Une annonce faite par le service historique de la défense a mis en émoi le milieu des historiens. « Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce service applique des consignes reçues du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et des cabinets du ministère des armées visant au respect de la réglementation sur le secret de la défense nationale dans le cadre de la communication des documents de plus de cinquante ans portant des mentions de classification. Ces consignes découlent de la volonté d'appliquer strictement une instruction générale interministérielle datant de 2011 et 2008, portant sur les documents classifiés « secret-défense » et imposant une déclassification préalable, pièce par pièce.

Or, cette instruction, mobilisée à l'appui pour des raisons matérielles, présente une apparente contradiction avec la loi 2000 sur les archives, selon laquelle ces documents doivent être accessibles à tous après cinquante ans.

Des historiens se mobilisent contre cette application « soudaine » d'une disposition qui entrave notamment leur accès, précédemment sans obstacle, aux documents de la période 1945-1963. Le ministre des armées s'est déclaré, le 14 février, « conscient de ce problème » et a permis des mesures supplémentaires « afin d'accélérer les procédures ».

Fortant, le service historique de la défense annonce la nécessité d'une « déclassification » formelle de tous les documents portant les fameux tampons « secret » depuis 1940. Pièce par pièce. Cette mesure provoque déjà une paralysie du service. Elle entraîne des délais de communication toujours plus importants et rend impossible d'accéder à des archives pourtant communicables de plein droit selon le code du patrimoine. En effet, les archives dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale, aux intérêts fondamentaux de l'État dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique doivent être accessibles à tous après une échéance de cinquante ans.

Tout le paradoxe est là : des délais d'accessibilité existant pour ces documents et ces délais sont aujourd'hui largement étendus pour la majeure partie des documents produits avant 1970. Mais on évoque une instruction générale interministérielle de 2011 pour justifier une restriction d'accès à ces documents. Pourquoi cette dernière volonté de déclasser des documents considérés jusqu'à il y a peu comme accessibles à tous ? Pourquoi prendre le risque d'entraver gravement les recherches historiques ?

Au-delà du service historique de la défense, où la tâche est particulièrement épineuse compte tenu de la nature des archives qui y sont conservées, cette nouvelle mesure concerne toutes les archives publiques. Ce sont plusieurs centaines de milliers de documents et des dizaines de kilomètres linéaires de papiers qui doivent être regardés un à un au nom de cette application abusive, et pourtant dangereuse, du principe de protection du secret de la défense nationale exigé par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Une restriction de l'accès aux archives contemporaines de la nation sous le prétexte abusif de la nécessité de protection du secret de la défense est en cours.

Acteurs et actrices de la recherche en histoire, nous dénonçons la mise en œuvre de cette mesure sans qu'aucun débat expérimenter ait été mené.

La décision de déclasser un par un les documents postérieurs à 1940 portant le tampon « secret », dont la plupart étaient pourtant accessibles à tous depuis longtemps, porte atteinte à l'accès aux sources et bloque des recherches en cours, alerte un collectif d'historiens, qui en appelle au code du patrimoine

motivation et ses modalités et, au-delà, sans qu'aucun débat n'ait été mené en amont sur les conditions techniques permettant de garantir l'accès à ces archives publiques.

Depuis la révolution française, la République garantit aux citoyens un accès aux papiers de l'État, accès qui est considéré comme une protection indispensable contre l'arbitraire et le despotisme. Le principe d'une publicité universelle stipule que les archives publiques sont communicables de plein droit, sous réserve de délais de communication pour certains d'entre elles. Cette dérogation au principe d'une publicité universelle est temporaire de fait, elle n'est que temporaire. Au-delà de la dimension patrimoniale, ces mesures portent un coup d'arrêt brutal à la recherche sur des sujets essentiels pour la connaissance historique et le débat public dans notre démocratie. Les archives ayant été, à un moment de leur vie, classées ne concernent pas que l'historien militaire, elles permettent d'écrire l'histoire de la nation. Dans les mois à venir, et si rien n'est fait pour débloquer l'accès, il sera de facto impossible de travailler sur nombre de sujets portant sur l'histoire de France depuis 1940.

Travail politique méconnu Pour rare face à la désorganisation, le ministère des armées annonce, le 14 février, dans la préface, des « mesures supplémentaires ». Quand seront-ils déployés ? Comment ? Rien n'est dit à ce sujet. Le message est d'ores et déjà effectué, des recherches sont désormais en attente, faute d'accès aux sources. Force est de constater que certains travaux majeurs sur l'histoire de la France contemporaine publiés ces dernières années ne pourraient plus être écrits aujourd'hui par des historiens travaillant aux archives françaises.

Paul et en revenant à ce qui précède les travaux de l'historien américain Robert Paxton, au début des années 1970, a été vivement critiqué pour avoir été l'un des premiers à avoir écrit sur la France depuis 1940.

Depuis le grand discours de Jacques Chirac de 1995 sur la radio de Vercors, le président de la République affirme régulièrement la nécessité de faire toute la transparence sur le passé de la France, même le plus délicat, et de reconstruire les mémoires des Français. En janvier, le président Macron a exprimé son souhait que

les archives de la guerre d'Algérie ne soient plus réservées aux seuls historiens, afin qu'un « regard politique mémoriel » puisse être entrepris. Contre cette volonté d'ouverture et de transparence, une telle affirmation depuis un quart de siècle par des gestes concrets (dérogations ponctuelles de 1945 et 2015 sur les fonds de la seconde guerre mondiale, par exemple), cette pratique, qui vise à contrôler voire à réformer des documents historiques déjà archivés, apparaît comme une régression majeure.

Au moment même où commencent les commémorations de l'année de Gaulle, dont celle du 80^e anniversaire de l'appel du 16 juin, la fermeture de fait pour une partie indifférenciée des archives classifiées postérieures à 1940 a de quoi surprendre. De la même manière, alors que le président s'apprête à rendre hommage à l'engagement militaire des harkis, et fonde que se profilent les soixantenaire anniversaire du pacté d'arrêt 1945 et de la fin de la guerre d'Algérie, l'écriture de cette histoire, pourtant essentielle à la compréhension des enjeux contemporains, est largement compromise. Il est vain de proposer un quelconque devoir de mémoire si l'impératif d'historien ne peut concrètement être rempli.

Appellons-les ces archives « secret », pour l'essentiel, déjà déclassifiées en 1977 et donc plus de secret. Il n'y en a pas, il est temps, cinquante ans au moins après les faits, de lever le voile dans le cadre fixé par la loi. Par conséquent, nous demandons l'application de la loi sur le patrimoine et de la loi sur les archives de 2000, et donc l'accès immédiat à tous réservés à ces archives publiques à l'issue des délais légaux. ■

Marc-Olivier Baruch, directeur d'études, EHESS, Jean-Marc Berlière, professeur des universités émérite, université de Bourgogne, Emmanuel Blanchard, maître de conférences, université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Raphaële Brachet, professeure des universités, université Paris-Sorbonne, université Paris-Nanterre, Chantal Metzger, professeure des universités émérite, université de Lorraine, Denis Peschanski, directeur de recherche, CNRS, Henry Roussau, directeur de recherche, CNRS, Anne Sémoulin, directrice de recherche, CNRS, EHESS, Fabrice Virgili, directeur de recherche, CNRS, université Paris-France, Olivier Wainrib, professeur des universités, CNRS Paris-Saclay

Des documents déjà exploités pourraient devenir inaccessibles

Un collectif de douze historiens de divers pays souligne que des travaux qu'ils ont déjà menés ne seraient plus possibles aujourd'hui dans les archives françaises. Ils déplorent une situation portant atteinte à la réputation internationale de la France dans le domaine de la recherche historique

Nous, historiens et historiennes de la France contemporaine depuis des décennies, sommes conscients par les conséquences néfastes de l'instruction générale interministérielle de 2011 (IGI 3000) nous avons salué la volonté du président Macron d'ouvrir les archives touchant à la disparition de Maurice Audin et plus largement aux chapitres de la guerre d'Algérie. Nous sommes d'autant plus surpris qu'au même moment l'application de cette instruction introduit un régime plus restrictif que celui qui prévalait antérieurement et notamment de ce qui est en cours.

Une situation épineuse de Kalka Des documents que nous avons déjà exploités, même publiés, dans nos ouvrages, pourraient se trouver désormais fermés aux chercheurs. Il est déjà arrivé à quelques-uns parmi nous de se voir refuser l'accès à des documents considérés il y a des dizaines d'années ! C'est une situation digne de Kalka. Les travaux que nous avons effectués ne seraient plus possibles à mener dans les archives françaises.

Cette restriction, qui, au mieux, ralentit de plusieurs mois ou années les travaux, et, au pire, les rend impossibles, représente une atteinte très sérieuse à la réputation internationale de la France dans le domaine de la recherche historique. Les signataires de cet appel expriment donc leur vive inquiétude et demandent au président de la République de faire réviser cette instruction et ses modalités d'application, en conformité avec ses déclarations récentes à l'ouverture des archives. ■

Helga E. Bortol-Sawala (université de Bielefeld, Allemagne), Hanna Blumendahl (université de Cologne, Royaume-Uni), Valeria Gallini (université de Florence, Italie), Robert Gildea (université d'Harvard, Royaume-Uni), James Hesse (université de Leeds, Royaume-Uni), Julian Jackson (université Queen Mary de Londres, Royaume-Uni), Eric Jennings (université de Bristol, Canada), Henry Rieck Kieckhefer (université de Sussex, Royaume-Uni), Robert O. Paxton (université Columbia, New York, États-Unis), Renée Peschanski (université Jean-Courton, 2007), Henry Louis Roberts (université du Wisconsin, États-Unis), Martin Thomas (université d'Exeter, Royaume-Uni)



L'embellie s'éloignait. La situation des Archives de la préfecture de police devenait alarmante du fait du non remplacement de deux agents. Depuis, un poste de chef de pole au traitement des archives a été ouvert au recrutement. Mais le pire se situe au SHD à Vincennes, avec la classification de certains éléments et la fermeture provisoire totale des fonds postérieurs à 1940, par circulaire du SGDSN. Mise en place de l'instruction générale interministérielle 1300 et quasi annulation de la circulaire de 2015.

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/12/cir_34288.pdf
Jean-Marc Berlière et plusieurs historiens ont décidé de publier une tribune dans *Le Monde* et de lancer une pétition d'alerte.
Les lettres sont consultables sur le site de *criminocorpus*, <https://criminocorpus.org/fr/>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004
Siret : 524.660.289.00017
Lettre d'information 2020/1 N° 32
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr> Twitter @slhistopol

Le malaise dans la police.

59 suicides en 2019, 5 depuis le début de 2020, l'assassinat terroriste de quatre policiers à la DRPP, la mort en service à Lyon du capitaine de police Franck Labois, la mise sous tension permanente du maintien de l'ordre depuis plus d'un an avec le mouvement des « gilets jaunes », le « black bloc », les manifestations sociales pratiquement toujours émaillées de violences humaines et matérielles, la sécurité des grands événements, des conditions de travail difficiles, la haine affichée de la police, le sentiment d'insécurité des policiers dans leur vie privée et leurs missions, la dénonciation exacerbée des « violences policières » y compris des politiques, de l'institution en général, l'escalade de la violence dans les rapports manifestants ou public/police, les dérapages ou abus de certains policiers, le rôle dévastateur des réseaux sociaux, la réforme des retraites.

Les syndicats se sont mobilisés. Les témoignages de policiers se multiplient.

« *Police à bout de souffle* », documentaire diffusé et rediffusé sur la chaîne LCP,

Un essai de Stéphane Lemerrier <https://theconversation.com/la-police-peut-elle-changer-dethique-129710>

Ma vie de flic. Le quotidien d'une gardienne de la paix affectée en Police-secours.

18-3, une année à la PJ, immersion d'une écrivaine, Pauline Guéna, dans la police judiciaire de Versailles



Le Monde
JEUDI 6 FÉVRIER 2020

FRANCE | 11

Quand la police met des mots sur son quotidien

Plusieurs fonctionnaires publient un livre et investissent Twitter pour raconter leur métier sous un jour nouveau

C'est une avalanche de mots pour une profession plutôt ardue de sa parole, alors que institutions policières traversent une période de remise en cause de ses pratiques, plusieurs fonctionnaires ont pris la plume pour témoigner, dans des ouvrages à paraître ces jours-ci, de leur quotidien et de leurs conditions de travail. « Une mission si importante, souvent très difficile. Avec le même souci, celui de faire le pédagogie » de ce métier à nul autre pareil. Et un point commun chez d'avoir d'abord rédigé leurs mots sur les réseaux sociaux.

« A notre humble niveau, on permet d'humaniser la fonction », en parle Juliette Alpha, qui a écrit son pseudonyme *Ma vie de flic*, paru chez Biqu (165 euros, 154 p.), un livre qui a germé après la publication d'un long tweet sur Twitter, qui mentionnait sa journée chaotique dans un long tweet du 14 décembre 2018, face aux « gilets jaunes ». L'ouvrage relate le parcours d'une jeune fonctionnaire au sein d'une équipe de police secours, le travail nocturne, celle-ci à la fois, tout ne voyait avant que les services d'élite ou la police judiciaire. Il sont tous commissaires ou fonctionnaires. Les gardiens de la paix en uniforme, ont en les premiers oubliés.

Pour Mathieu Zagrodzki, chercheur associé au Centre de recherche sociologiques sur le droit et les institutions pénales (Cridap) du CNRS, auteur du livre, ces publications marquent un tournant. « Beaucoup de policiers sont depuis plus

siècles amenés sur les réseaux sociaux, mais le fait qu'ils commencent eux-mêmes à écrire des livres est nouveau. Pour les missions d'édifier, de ce métier, une nouveauté et une légitimité à travers leurs propres paroles, avec un vécu d'expérience qui tranche avec l'image que les gens peuvent avoir du policier ».

« Travail de pédagogie » Autre policier amené à avoir franchi le pas entre les réseaux sociaux et la publication d'un ouvrage, Christophe Konell a publié mi-janvier *La PJ est-elle morte ?* dans les coulisses de « cause du siècle » (Érick B. Editions, 12,90 euros, pas à évaluer sur le double langage de la bigote Harry Winston survenu à Paris en 2007 et 2008. Un livre dans lequel il s'interroge sur l'avenir de l'investigation en France, qui s'inscrit de moins en moins les postes assignés, en insérant sur Twitter depuis 2009, cet ancien de la brigade de répression du banditisme (BRB) du « séculièrement détaché du ministère de l'Intérieur, titulaire près de 13 000 abonnés sous le pseudonyme @Chris_KP ».

Pour lui, ces prises de parole sur les réseaux sociaux répondent à un « vrai besoin des policiers d'exprimer publiquement ». « On est souvent caricaturés. Certains d'entre nous ont voulu prendre la parole pour faire connaître notre métier et l'expliquer ». Alors que la police fait l'objet de beaucoup de critiques sur les réseaux sociaux, certains fonctionnaires tentent de répondre à leur manière, notamment en déconstruisant les vidéos de violences policières présumées qui sont publiées. Les services de communication de la police ne font pas sans ce travail de pédagogie, ce qui crée parfois de fortes incompréhensions parmi les citoyens, estime Christophe Konell. Ces comptes Twitter sont une façon de parler ou de marquer.

Ces dernières années, les pseudonymes de policiers se sont multipliés sur Twitter, avec des noms différents, allant de l'humour poétique à la défense acharnée de l'uniforme. Au point de créer une troisième forme de communication face à celle institutionnelle de la direction générale et des syndicats, Jules, inscrit sous le pseudonyme @Cjps_Jules, explique ainsi « ne pas se reconnaître dans le discours corporatiste qui est le plus répandu et d'aborder certains sujets qui ne sont pas évoqués. C'est le cas des violences policières, du management dans la police ou encore des suicides au sein de la profession », assure celui qui se présente sur le réseau social comme « flic républicain et citoyen engagé », avec 3000 abonnés. Pour lui, « l'ignorance de certains officiers de communication permet de présenter une vision plus nuancée du métier ».

« Il faut pouvoir s'autocontrôler, pas pour pointer des responsabilités individuelles mais pour s'autocontrôler », assure Christophe Konell. Et pour plusieurs d'entre eux, les syndicats ne permettent plus de porter cette parole, avec une surveillance dans le discours.

« Concomitamment à plaisir à leur base, peut-être déformée la police contre qu'elle ». La population ne peut pas comprendre ce discours, dit Jules. Si l'atomisation des réseaux sociaux laisse le champ libre à l'insurrection de ces prises de paroles critiques, les policiers interrogés savent pour autant que ils ne sont pas en train de se présenter, à travers leurs tweets ou leurs écrits, « l'insurrection police ». Qui ne voit d'ailleurs pas de sa mission ou de cette communication plus authentique. « Il faut vivre avec son temps. Les policiers sont des citoyens comme les autres qui ont le droit de s'exprimer », assure un grade.

Pour Mathieu Zagrodzki, l'insurrection, pourtant encadrée à la plus grande prudence en matière de communication, s'inscrit avec bienveillance ces expressions publiques. « Il y a un changement de génération chez les cadres policiers, ils se rendent compte qu'ils ont une parole vécue et non filtrée, ce peut avoir ses avantages. Ceux qui en publient démontrent que les syndicats ont eu raison de faire intervenir ce qui passe en interne, de faire reconnaître ce que dit la base policière, avec les réseaux sociaux qui court-circuitent les intermédiaires. Ils sont dépendants du monopole de la parole ».

MATTHEU ZAGRODZKI
ET NICOLAS CHAPUIS

La prise de parole des agents fait l'objet de règles établies

LES POLICIERS, comme une grande partie des citoyens, sont soumis aux réseaux sociaux. Pas un fonctionnaire qui ne dégage son smartphone, quand il s'agit notamment de faire le pied de grue en service à l'institution à près la moindre de ses mains depuis une dizaine d'années déjà. La première note de la direction générale de la police nationale (DGPN) relative à la sensibilisation à la question des réseaux sociaux date de juin 2010. Les règles ont ensuite été rappelés en 2015, 2016, 2017 puis 2019. Dans cette dernière note, Jean-Marc Fokone, alors DGPN, était notamment les règles de non service sur la protection des données personnelles et les risques de divulgation d'informations personnelles pour les agents. Un fonctionnaire et sa famille peuvent être victimes de menaces agées s'ils ne sont pas dévolus sur les réseaux sociaux.

« Chaque utilisateur doit faire preuve d'une très grande vigilance dans la diffusion d'information afin de ne pas mettre en danger son intégrité physique et celle de sa famille, de ne pas compromettre une enquête ou une opération (divulgation de données confidentielles relatives au secret professionnel), ni de porter atteinte à l'image de la police nationale », écrit dans le grand patron de la police nationale.

Respecter le secret des enquêtes
Les agents sont soumis à plusieurs contraintes dans leur expression publique. Au nom du devoir de réserve, ils ne peuvent exprimer leurs opinions politiques ou critiquer l'institution. Une règle à laquelle se soumettent également les représentants syndicaux et les journalistes. Les policiers doivent également respecter le secret des enquêtes. Avant d'écrire un ouvrage, ils doivent remplir un rapport pour demander l'autorisation de leur hiérarchie. La DGPN guide son côté strict sur les prises de parole des agents. « Nous ne nous opposons pas à l'expression des policiers sur les réseaux sociaux, dans le strict respect des règles déontologiques (en tant que policiers) et pénales (en tant que citoyens) auxquelles ils sont soumis », résume-t-on du côté de l'institution.

En cas de manquement, l'inspection générale de la police nationale (IGPN) peut être saisie. Une enquête administrative est alors ouverte (ou judiciaire s'il s'agit d'une infraction pénale, comme des menaces ou des insultes). Ces dernières années, quelques cas ont attiré l'attention des services, y compris sur des réseaux créés être privés. La dernière affaire en date remonte à décembre 2019. Une enquête a été ouverte après que des échanges sur l'application de messagerie WhatsApp ont été révélés. Des policiers y avaient des propos à caractère raciste et homophobe à l'encontre d'un de leurs collègues, qui a porté plainte. Preuve à l'encre que la frontière entre vie privée et vie publique est toujours floue sur les réseaux sociaux. ■

J. BÉ. ET N. CH.

Violences policières : Analyse d'une guerre d'image asymétrique <http://www.leblogducommunicant2-0.com/2020/01/11/violences-policières-analyse-dune-guerre-dimage-asymétrique/>

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004
Siret : 524.660.289.00017
Lettre d'information 2020/1 N° 32
Directeur de la publication, Michel Salager
ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)
E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr> Twitter @slhistopol

Parmi les revues ou livres d'histoire

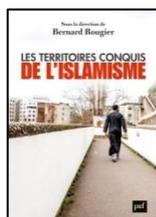


En 2018, le PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne) a fêté ses 60 ans. L'occasion de se plonger dans l'épopée du secours en montagne, écrite par un spécialiste et illustrée de nombreux documents, *Une histoire du secours en montagne*.

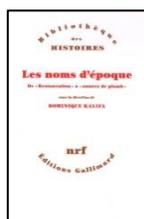


de 1870.

Un numéro *Spécial Histoire* consacré aux « Colonies, une incroyable épopée ». Un thème intéressant, mais desservi par un défaut criant de relecture. Truffé de fautes d'orthographe, de syntaxe ou grammaticales. Florilège : « la flotte de 14 hélicoptères de combat envoyée par Napoléon III » ou encore le général Navarre, pendant la guerre d'Indochine appelé « La Navarre ». Impasse sur la Tunisie ou le Maroc. C'est un exemple parmi d'autres revues grand public « d'histoire », purement alimentaires, notamment sur les deux Grandes Guerres. On attend ce qui va paraître sur la guerre



Les territoires conquis de l'islamisme, sous la direction de Bernard Rougier « Comment une multitude de réseaux islamistes sont-ils parvenus à constituer des enclaves idéologiques à l'intérieur des quartiers populaires ? L'enquête événement de Bernard Rougier nous plonge au cœur de ces espaces et nous révèle la manière dont un collectif religieux islamiste se construit au jour le jour dans - et souvent contre - la société française. Elle décrit également la rencontre entre les logiques idéologiques musulmanes et les logiques sociales et politiques françaises qui ont permis à des foyers idéologiques et institutionnels situés au Proche et Moyen-Orient arabe ou au Maghreb de diffuser avec succès leurs conceptions de l'islam dans les banlieues des grandes métropoles françaises et européennes. L'ouvrage documente le fonctionnement des réseaux islamistes dans plusieurs communes (Aubervilliers, Argenteuil, Tremblay-en-France, Mantes-la-Jolie par exemple) où se nouent des sociabilités militantes profondément intégrées dans la vie des quartiers. À la façon du communisme municipal des années 1950, des écosystèmes islamistes maillent l'espace local, en combinant diverses matrices de sociabilité, dans les lieux de culte, les espaces de consommation, de loisir, de vie (logements sociaux, foyers d'immigrés) ou d'activités professionnelles (agents de sécurité, employés de mairie, chauffeurs de bus). Lieu emblématique, la prison offre enfin un prisme exceptionnel pour comprendre ces dynamiques globales dans un espace confiné. » [NDLE]



Les noms d'époque. De « Restauration » à « années de plomb ». Sous la direction de Dominique Kalifa. Composé de 14 essais sur ce découpage de l'Histoire en « tranches », avec des noms propres. Laurent Douzou dans « les années noires » passe en revue et analyse ces chrononymes « Vichy, Occupation, années 40, années noires, années troubles, jours heureux ». Ces essais se sont attachés à élucider ces qualificatifs.

La Revue du Creogn, Centre de recherche de l'école des officiers de la gendarmerie nationale.

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/crgn/Publications/Revue-CREOGN/Fevrier-Mars-2019>

Romans policiers

Après la lettre spéciale littéraire

<http://www.slhp->

[raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter_2019_4_culturelle.pdf?login=invit&perm=&origine=invit,](http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Newsletter_2019_4_culturelle.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

12

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004

Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2020/1 N° 32

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)

Nous n'avons retenu que deux polars



Le cinquième fils d'Aymon de notre ami Michel Lapierre, ancien enquêteur au SRPJ de Lyon. Le commandant de la PJ qui a mené l'enquête, conjointement avec la gendarmerie, dans le *Maudit du canal*, sur le canal du Midi, vient d'être muté dans les Ardennes, de nouvelles investigations criminelles.....



À découvrir les enquêtes du commissaire Ricciardi, *Les Pâques du commissaire* font partie de cette série policière. Le policier et son équipe évoluent dans l'Italie fasciste, une fresque à dominante historique.

Mémoire

Le 4 novembre 2019, cérémonie annuelle à la mémoire du lieutenant Guy Hubert, victime d'un commando d'AD, Action directe branche lyonnaise.

http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Guy_Hubert_bio.pdf



(SLHP)

Commémoration de l'éboulement de Fourvière du 13 novembre 1930 : 19 pompiers tués, 4 policiers du corps urbain et 16 habitants. <http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/CatastropheFourviere.pdf>



(SDMIS69)

Obsèques nationales du capitaine Franck Labois du GAO de la sûreté départementale de la DDSP de Lyon victime du devoir, le 17 janvier 2020, dans la cour d'honneur de la préfecture, présidées par le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner et le secrétaire d'État, Laurent Nuñez.



(Ministère Intérieur)

Cérémonie du 11 novembre en hommage aux policiers au monument aux morts au cimetière de Loyasse.



(SLHP)

Le 8 novembre, à l'issue de la cérémonie au monument de Loyasse, rassemblement devant la plaque dédiée au commissaire René Lacroix, décédé dans la nuit du 24 au 25 mai 1968, pont Lafayette, en présence de son fils et de sa famille.



(Ville Lyon – SLHP)

Le 21 octobre, le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, Pascal Mailhos, avec l'association des familles des Compagnons de la Libération, organisait en préfecture un colloque « Les Compagnons de la Libération dans le Rhône » - journée d'étude et de témoignages.

À cette occasion, était inaugurée une galerie de portraits dédiée à ces Résistants. L'inspecteur de police de sécurité publique et des renseignements généraux de Lyon, Compagnon de la Libération, Pierre-Paul Ulmer, devrait y être intégré à notre demande.



(Préf. Rhône)

Newsletters – Sites Internet

La lettre des Archives de France N° 58 : Les disparus de la guerre d'Algérie (1954-1962) <https://francearchives.fr/fr/article/166418920>

L'ouverture du nouveau site Internet des Archives départementales de la Drôme <https://francearchives.fr/fr/actualite/223552425>

Suivez l'actualité sur le portail <https://francearchives.fr/>

La lettre de l'ECPAD, Agence d'images de la Défense <https://www.ecpad.fr/>

L'uniforme féminin <https://www.ecpad.fr/actualites/l-uniforme-au-feminin-nouvelle-publication-de-l-ecpad/>

La lettre d'information de l'Ordre de la Libération <https://www.ordredelaliberation.fr/fr/lettre-d-information-fevrier-2020>

Comité associatif « 150^e anniversaire 75 ans 3 guerres – 75 ans de paix » 1870-1871 – 2020-2021.
<http://eye.sbc32.com/m2?r=uDVhNjg0MWNmYjg1YjUzNmE5ZjRiZWZkZcQQ0JFd0NPQwwjQyEt50KlpS-Ts0NRUG8QQD9DOUX9YbE3QmNCi0KV5KPdu0MoOsHNocGx5b25AeWFob28uZnKglqpDT05UQUNUX0IEtkQ4NVJmMWhzVFppaXBYa285MjdLRGezRU1BSUxfQ09SUkVDVEIPT9JRKcXt1JJR0iOX0NBUFRT05fSUS9Q29udGFjdHMgbmV3cyAxMyBqYW52aWVvIDIwMjcuT1JJR0iOX0JTKrfsUSkTEITVLNQSE9ORV9DT1JSRUNUSU9OX0IEoKhTVEFURV9JRKdVbmtub3du>

La Lettre du Souvenir français <https://le-souvenir-francais.fr/wp-content/uploads/2020/03/NL48.pdf>

Archives municipales de Toulouse

https://www.archives.toulouse.fr/documents/10184/311548/FRAC31555_Bas-Fonds-2018-33.pdf/e1c4306d-a1e9-4554-a0ed-d1fcc566ebd3

Lettre Arcanes

<https://www.archives.toulouse.fr/nous-connaitre/arcanes-la-lettre-d-informations-des-archives>

La Lettre de Criminocorpus : histoire de la justice, de l'administration pénitentiaire mais aussi de la police et en particulier de la police technique et scientifique. <https://newsletter.criminocorpus.org>

Le Musée de la Gendarmerie nationale de Melun, et ses actions pédagogiques

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee>

Le Musée national des Douanes de Bordeaux et L'Association d'histoire de l'administration des Douanes (AHAD) ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr - <http://asso-ahad.blogspot.fr/>, <http://histoire-de-la-douane.org/>

Nouveau site de l'AHAD

<http://www.musee-douanes.fr/newsletters/261-la-newsletter-du-mnd-ete-2019.html>

La lettre aux Amis de la Police et de la Gendarmerie de Jean-Marc Berlière <http://politeia.over-blog.fr/>

Le ministère de l'Intérieur, <https://www.interieur.gouv.fr/>

L'ENSP <http://www.ensp.interieur.gouv.fr/>

Le Musée de la préfecture de Police, PP/SMAC

<https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Le-musee-de-la-prefecture-de-police>

<http://policehommage.blogspot.fr/>

Site dédié aux policiers victimes du devoir, morts en service ou à l'occasion du service, avec lequel nous travaillons.

Site de l'Amicale police et patrimoine, <http://amicale-police-patrimoine.fr/>

Le Service historique de la Défense qui met en ligne ses instruments de recherches <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/les-instruments-de-recherche>

BNF/Gallica

La lettre de Gallica de la Bnf en ligne, <http://lettre-gallica.bnf.fr/>

<http://presselocaleancienne.bnf.fr/html/journaux-numerises>

Permet d'avoir accès à la presse locale ancienne par date, titre de journal, région ou ville

Les Archives municipales de Lyon et leur *Lettre* : <http://www.archives-lyon.fr/archives/>

La bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon <https://www.bm-lyon.fr/16-bibliotheques-et-un-bibliobus/bibliotheque-de-la-part-dieu/>

Bulletin de souscription à l'ouvrage sur la Résistance

Parution prévue avant les vacances d'été (sous réserve des conséquences résultant de l'épidémie de coronavirus).

Couverture non contractuelle, susceptible d'être modifiée.

Possibilité de paiement par RIB (fourni sur demande).

Pour une commande de plusieurs ouvrages se renseigner auprès de nous pour le montant des frais de port.

Bulletin en format PDF sur notre site Internet. <http://www.slhp->

[raa.fr/progs/UploadPci/Bulletin%20de%20souscription.pdf?login=invit&perm=&origine=invit](http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/Bulletin%20de%20souscription.pdf?login=invit&perm=&origine=invit)

Bulletin de souscription

La Société Lyonnaise

d'Histoire de la Police

présente

Un ouvrage avec une double approche historique et mémorielle sur les heures sombres de l'Occupation et de la Collaboration qui ont vu des policiers, des préfets, des agents de préfecture et des membres des forces de l'ordre, choisir de Résister dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Un livre destiné à devenir une référence.

Michel Salager est président de la Société Lyonnaise d'histoire de la police. Pendant une dizaine d'années, avec le concours de membres de l'association, ils ont recueilli les récits de résistants, de leurs familles ou de témoins, rassemblé, recoupé et vérifié documents et faits, sur ceux qui ont eu, au sein de la police et des préfectures, le courage de dire Non à la Collaboration et à l'Occupant dans les 14 départements composant les régions préfectorales de Lyon et de Clermont-Ferrand.

Illustré de nombreuses photos de ces femmes et de ces hommes et de documents souvent inédits, ce livre préfacé par MM. Jean-François Carencu, ancien préfet de la région Rhône-Alpes et de Paris, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Laurent Douzou, professeur des universités et historien, est en cours d'édition, il devrait paraître avant l'été 2020.

Détails concernant l'ouvrage : 510 pages. Format : 21 cm X 29,7 cm

Couverture : 350 g/m² - Couché moderne pelliculé brillant. Intérieur : papier 115 g/m² - Couché moderne 1/2 mat 2 faces.

Vous pouvez souscrire à l'achat de ce livre au prix de 31€ euros au lieu de 35€ jusqu'au 15 avril 2020.

Pour cela veuillez nous retourner le bon ci-joint.

Avec nos remerciements.



BULLETIN DE SOUSCRIPTION "Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?"

Je réserve exemplaires de l'ouvrage "Policiers sous Vichy. Obéir ou résister ?" au prix unitaire de 31€ TTC (+ frais de port de 10,50 €) - Soit un montant total de €.

Je choisis :? De récupérer directement mon (mes) ouvrage(s)

? De recevoir mon livre à domicile à l'adresse suivante :

M ou Mme:

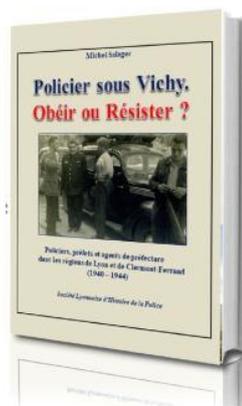
Adresse:

Mail :

Tél :

Par chèque bancaire ou postal de € à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police.

À adresser à SLHP 141, rue Baraban (Salager) 69003 - Lyon - president@slhp-raa.fr



Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004

Siret : 524.660.289.00017

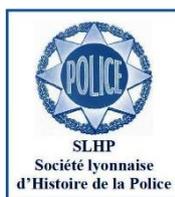
Lettre d'information 2020/1 N° 32

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)



BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2020

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Qualité/Profession :
Administration/Entreprise
Personne morale/Association
Domicile : Rue :
Ville : code postal :
Tél : Portable :
E-mail :

[Date et signature]

Cotisations :

Individuel : 18 €

Personne morale et association : 30 €

Couple ou famille (2 personnes) : 30 €

Bienfaiteur : 50 €

Don : pas de montant minimum

Règlement par chèque à l'ordre de la Société Lyonnaise d'Histoire de la Police

À adresser au siège de l'association, 141, rue Baraban – 69003 - Lyon (chez Michel

Salager)

Ou par virement sur demande (RIB)

La cotisation est déductible des impôts

Art. 200 du CGI et Instruction 5 B-17-99 du 4 octobre 1999 relative aux réductions d'impôts accordées au titre des dons (B. O. I. 5 B- 1 7- 99, n° 186 du 8 octobre 1999) : le don ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu lorsqu'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».

Société Lyonnaise d'Histoire de la police, association déclarée 2004 – Siret : 524.660.289.00017

E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr> - Tel : 0472333902

18

Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004

Siret : 524.660.289.00017

Lettre d'information 2020/1 N° 32

Directeur de la publication, Michel Salager

ISSN 2494-2502 (en ligne) 2494-436X (imprimé)

E-mail : shplyon@yahoo.fr - Site : <http://www.slhp-raa.fr>

[Twitter @slhistopol](https://twitter.com/slhistopol)